



Signataire : Vincent Subilia

Date de dépôt : 28 août 2025

Question écrite urgente

Départs de gros contribuables : quel risque pour Genève ?

Dans le cadre de son message sur l'initiative de la jeunesse socialiste dite « pour l'avenir », la Confédération a mandaté une étude qui démontre que le taux d'imposition prohibitif en matière de successions et donations est inférieur à 50%. Cela signifie qu'au-delà de ce seuil, des effets migratoires sont hautement probables et ont été empiriquement observés dans de nombreuses juridictions.

Or, le canton de Genève concentre l'une des plus fortes densités de multimillionnaires de Suisse : selon une enquête relayée par la presse, 466 personnes disposant d'une fortune de plus de 50 millions de francs y sont régulièrement taxées – soit le chiffre le plus élevé du pays, devant Zurich. A cela s'ajoute un nombre non communiqué mais significatif de contribuables étrangers imposés au forfait.

La mobilité de ces personnes fortunées est avérée : dans d'autres cantons, comme Nidwald, des départs ont déjà été constatés avant même des votations fiscales. A Genève, ce risque est également redouté.

Le contexte est particulièrement sensible :

- 1,3% des contribuables genevois paient 78% de l'impôt sur la fortune ;
- 4,4% assurent 53% de l'impôt sur le revenu, soit 2,25 milliards de francs en 2024 ;
- parallèlement, près de 36% des Genevoises et Genevois ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Cet équilibre fiscal, véritable pyramide inversée, repose sur une minorité stratégique de contribuables. Toute incertitude fiscale, telle qu'une taxe successorale à 50%, comporte donc un risque majeur de perte de recettes

pouvant se chiffrer en centaines de millions, selon la Confédération, avec pour corollaire soit une hausse de la charge fiscale pour la classe moyenne, soit des coupes dans les prestations publiques essentielles.

Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien rapportent fiscalement les 10 plus gros contribuables à l'Etat de Genève (année fiscale la plus récente) ?*
- 2. Combien rapportent fiscalement les 500 plus gros contribuables à l'Etat de Genève (année fiscale la plus récente) ?*
- 3. Combien de contribuables sont concernés par l'initiative de la jeunesse socialiste dite « pour l'avenir » à Genève ?*
- 4. Quel est le montant total d'impôts que ces contribuables versent aujourd'hui à l'Etat de Genève ?*
- 5. Le Conseil d'Etat considère-t-il que le risque de départ de ces contribuables est réel si l'initiative devait être acceptée ?*
- 6. Quel danger représente pour l'Etat une telle fuite fiscale éventuelle ?*
- 7. Depuis 2015 :*
 - a. Combien de contribuables payant plus de 300 000 francs d'impôts par an (revenu et fortune, cantonal et communal, au barème ordinaire) ont quitté le canton de Genève ?*
 - b. Quelle quantité de recettes fiscales a été perdue par leur départ ?*
 - c. Combien de contribuables payant plus de 300 000 francs d'impôts par an sont arrivés dans le canton de Genève ?*
 - d. Quelle quantité de recettes fiscales a été gagnée par leur arrivée ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.